

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 20 Mars 2023

Date de la convocation : 14 Mars 2023

Date d'affichage du P.V. : 29 Mars 2023

**Nombre de membres afférents au Conseil municipal** : 15  
**Nombre de membres en exercice** : 15  
**Nombre de votants** : 12 (dont 1 pouvoir)

**Membres en exercice** : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINIE Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSEER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline  
**Absents excusés** : M. GARNIER Jacques (donne pouvoir à Mme GARNIER Martine) ; Mme MATIFAS Amélie  
**Absents non excusés** : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel  
**Secrétaire de séance** : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

### OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA COMMUNE 2022

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Affectation du résultat 2021	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement à prendre en compte
INVEST	+ 30 181.02 €		11 049.36 €	R 56 135.00 € D 246 809.00 €	-190 674.00 €	-149 443.62 €
FONCT	+ 340 152,63 €	211 297.98 €	266 380.17 €			+ 395 234.82 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le conseil décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2022	+ 395 234.82 €
<b>Affectation obligatoire</b> A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (c/ 1068)	149 443.62 €
<b>Solde disponible affecté comme suit</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	245 791.20 €
Total affecté c/ 1068	149 443.62 €
<b>Déficit global cumulé au 31 décembre 2022</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €
Ligne 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	41 230.38 €
Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté	245 791.20 €

Certifié exécutoire après publication  
ou notification du  
et transmission en préfecture du

